

Syndicat mixte pour l'Eau et l'Assainissement

DGS - PM

Original : ~~AF~~ PIDS /

Copies : DGA-IE-GB / AU / *100%*

Élus :

Commentaire :

2025 - 0666

GRAND CHÂTELLERAULT

Monsieur Franck Bonnard, conseiller délégué

78 boulevard de Blossac

CS 90 618

86106 CHATELLERAULT CEDEX

A Poitiers, le 14 mai 2025

Date : 23/05/25

Objet : Révision générale du PLU de SCORBÉ-CLAIRVAUX - Avis des PPA

Dossier suivi par : Bruno Alapetite, Renaud Gaud

N/Réf : BA/CM/RG/EL/2025-128

Monsieur,

La commune de SCORBÉ-CLAIRVAUX a engagé une procédure de révision de son PLU. A ce titre, une réunion s'est tenue le 13 mai 2025, en mairie, au cours de laquelle les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été conviées, afin de leur présenter les pièces réglementaires du projet : PADD, OAP, règlement écrit, zonage.

Vous voudrez bien trouver ci-après nos observations en tant que gestionnaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif :

- Règlement écrit, page 22, item voirie : *Les voies nouvelles ouvertes à la circulation automobile doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de défense contre l'incendie et de la collecte des ordures ménagères.* **Rajouter également** : "satisfaire aux conditions de desserte et d'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif".
- OAP rue des 4 Vents : nous attirons l'attention de la commune sur l'absence de réseau de collecte des eaux usées allée de la Plante. Les raccordements au réseau d'assainissement devront être réalisés sur la rue des 4 Vents ou Grand-Rue.
- OAP Sud de l'École : nous attirons l'attention de la commune sur l'absence de réseau de collecte des eaux usées, rue de la Belle Allée, entre la rue de Champs Challons et place de l'Eglise. Les parcelles AI n°346, 565 et 566 ne sont pas desservies. S'agissant de la partie Ouest de l'OAP, celle-ci est desservie par un réseau de collecte des eaux usées sous le chemin rural. Afin de satisfaire aux exigences d'entretien et de maintenance du réseau, le chemin devra être accessible et carrossable, en tout temps, pour des véhicules poids lourds.
- OAP Ecoquartier du Logis : Nous attirons l'attention de la commune sur la présence d'une canalisation de collecte des eaux usées qui traverse l'emprise du projet du Nord au Sud. Le futur opérateur devra en tenir compte dans son aménagement.

- Dans les zones non desservies par un réseau d'assainissement collectif, des filières d'assainissement non collectif seront à privilégier en cas de contraintes techniques ou d'incidences financières significatives ayant pour conséquence de rendre la création d'un réseau de collecte et les raccordements des futurs immeubles inappropriés.
- D'une manière générale, aucun déversement d'eau pluviale n'est autorisé dans le réseau de collecte des eaux usées

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Directeur de la Prospective.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Bruno Alapetite